

l'attitude de plusieurs organismes, sociétés et groupements dans tout le pays, qui s'alarment et s'inquiètent de la menace des mauvaises habitations chez nous.

Le ministre nous dit que le projet d'amendement aurait pour effet de rendre nulle la mesure. Sans entrer dans des considérations d'ordre technique, je conviens qu'il a raison. Pas plus que la population canadienne, nous ne voulons d'un bill n'assurant aucunement la construction de logis à loyer modique. Nous voulons au contraire son rejet et nous tenons en même temps à informer le Gouvernement du désir de la Chambre d'obtenir une autre mesure inaugurant un régime de subventions à la construction de ces mêmes logis. J'ose donc espérer que le projet d'amendement recevra l'appui des honorables députés.

M. J. O. PROBE (Regina): Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler ici quelques observations. Les honorables vis-à-vis ont insisté auprès du ministre du Commerce (M. Howe) pour qu'il présente un programme de subventions au logement à loyer modique, formule qui serait plus efficace que la mesure qu'il propose. Tous les amendements qui, en matière de logement, ont été présentés à la Chambre des communes depuis que j'en fais partie ont eu pour effet de consolider le portefeuille des sociétés qui prêtent de l'argent pour fins de construction de logements.

Bien que le débat précédant la deuxième lecture nous interdise de nous arrêter à un article particulier du projet de loi, je désire commenter une disposition qui vient à l'encontre de celle que le ministre nous proposait il y a un an ou deux. En vertu de l'amendement présenté, je crois, il y a deux sessions, ceux qui plaçaient des capitaux dans une entreprise de construction de maisons ont été tenus à un revenu maximum de 5 p. 100. Le présent bill comporte une disposition qui permettra aux sociétés de construction de logement à dividendes limités de dépasser ce revenu de 5 p. 100 du placement, puisqu'on leur permet de conserver la totalité de la valeur résiduelle de la propriété après acquittement de l'emprunt consenti par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Il me semble qu'on insiste trop là où on ne devrait pas insister. Tous ces amendements n'augmenteront en rien le nombre de maisons construites. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas une garantie donnée à la société de placements ou au constructeur de huit maisons de location ou plus, mais à l'individu dont les revenus ne lui permettent pas de louer autre chose qu'une baraque où se loger avec sa famille. De tels logis ne conviennent ni à l'importance ni à la dignité de la famille moyenne.

[M. Knowles.]

Cet après-midi, l'honorable député d'Ottawa-Est (M. Richard) s'est opposé à ce que les conditions de logement à Ottawa fussent discutées à l'occasion de la 2e lecture du présent projet de loi. Je signalerai à la Chambre ce qui a été fait dans ma ville. L'honorable député de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) s'est élevé contre l'absence d'aménagements sanitaires dans le cas de plusieurs des maisons présentement occupées dans tout le pays.

La ville de Regina a fait de son mieux, avec l'aide financière provinciale et fédérale, pour fournir des habitations d'urgence, mais elle est maintenant à bout de ressources. Par suite des travaux effectués là-bas, certains quartiers d'une ville qui, croyons-nous, faisait l'honneur de la région des Prairies, ne comptent à bien dire que des taudis. Dans l'exécution de ce programme d'urgence, nous avons aménagé de petites cabanes de deux pièces, qui ont à peine les dimensions d'un garage et sont même peut-être moins grandes que le garage où le ministre remise sa voiture. Nous avons mis ces cabanes à la disposition de familles qui ne pouvaient se loger nulle part ailleurs. Il n'y avait ni eau courante ni cabinet de toilette dans ces logements. Dans notre région, le thermomètre descend jusqu'à 40 ou 50 degrés au-dessous de zéro mais, pour des raisons économiques et parce que nous manquions d'articles de plomberie, nous avons dû construire les cabinets de toilette à 50 ou 60 verges des huttes.

Le très hon. M. HOWE: L'honorable député accuse-t-il le Gouvernement de les avoir construites?

M. PROBE: J'ai cherché à être explicite en affirmant que notre ville avait construit ces cabanes avec l'aide des deux gouvernements. Il n'y avait pas d'autre moyen de loger à la hâte le grand nombre d'anciens combattants, leurs familles et autres personnes. Regina a tenté de répondre aux besoins par ses propres ressources, mais nous savons gré de l'aide limitée que nous avons pu obtenir des gouvernements et j'inclus ici le ministère de la Reconstruction.

Je supplie le ministre, je me mettrai à ses genoux si cela peut l'attendrir, de se mettre résolument à la tâche. Je puis mentionner le cas d'une famille demeurant dans une de ces cabanes de deux pièces. Cette famille comprend le père, la mère et trois enfants, bientôt cinq car on attend la naissance de jumeaux, de sorte qu'elle comptera cinq enfants dont l'aîné a déjà 18 ans. L'homme a un emploi, mais ne trouve pas de logement ailleurs. Les choses ne devraient pas se passer ainsi au Canada.